

Schéma directeur de l'Animation de la vie sociale de la Loire 2017- 2018



caisse d'Allocations familiales de la Loire et ses partenaires.



Sommaire

A. Un schéma partagé	4
1. Définition de l'AVS.....	4
<u>1.1</u> Vision concertée et définition de l'AVS.....	4
<u>a.</u> <i>Rappel des circulaires qui encadrent l'AVS (2012 et 2016)</i>	5
<u>b.</u> <i>Contribution de tous les financeurs et signataires</i>	8
2. Diagnostic	18
<u>2.1</u> Présentation du territoire.....	18
<u>2.2</u> Présentation de l'offre de service	20
<u>2.3</u> Les enjeux actuels.....	25
B. Un projet commun pour la Loire	26
3. Le SDAVS, un projet qui s'appuie sur la plateforme collaborative Centre social et territoire	26
<u>3.1</u> Le lancement des travaux.....	27
<u>3.2</u> Méthodologie développée	27
<u>3.3</u> Orientations et fiches projet	29
4. Orientations retenues pour la période 2017 - 2018.....	30
C. Suivi et pilotage du projet	32
5. Un nouveau nom pour la plateforme collaborative.....	32
6. Organisation de l'instance (composition et temporalité)	32
<u>6.1</u> Comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires	32
<u>6.2</u> Comité technique	33
<u>6.3</u> Comités opérationnels	34
7. Modalités d'évaluation du schéma	34
Signataires	35
Liste des ANNEXES :	37

Schéma directeur de l'Animation de la vie sociale de la Loire Années 2017 et 2018

Introduction

La mise en place d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale (SDAVS) conduite par la Caf s'est déroulée dans la Loire tout au long de l'année 2016 avec une large contribution des partenaires. Ce travail très constructif est intervenu dans un contexte difficile tant économique que social. Il va permettre de partager une vision concertée de la politique d'animation de la vie sociale (AVS), mais également de développer et de faire vivre un projet commun sur l'ensemble du département pour les années 2017 et 2018.

Dans la Loire, un travail collégial s'est déjà largement mis en place depuis 2000 avec la plateforme collaborative « Centre social et territoire ». Cette instance partenariale a permis de structurer un travail transversal en direction des Centres sociaux et d'articuler l'intervention des financeurs, des fédérations d'éducation populaire ainsi que des dirigeants des structures.

Cette histoire particulière à notre département a permis de développer une culture commune autour des structures de l'AVS et de donner une ampleur particulière au SDAVS fortement investi par les acteurs concernés. Ce schéma a également été l'opportunité d'associer les espaces de vie sociale (EVS) à cette démarche. Ils intégreront dorénavant les travaux de la plateforme collaborative.

C'est ainsi que le SDAVS de la Loire a pris la forme d'un véritable projet départemental répondant aux attendus de la Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche famille et permettant de satisfaire aux exigences de la circulaire CNAF de 2012 relative à l'animation de la vie sociale.

Ce document se veut donc résolument opérationnel, afin de permettre à tous les acteurs impliqués de s'approprier et de faire vivre ce projet commun.

Nous proposons ici de présenter une définition partagée de l'AVS. Elle sera complétée par la formalisation de l'intention des différents signataires. Après avoir effectué un diagnostic rapide de l'offre de service départementale, les enjeux actuels rencontrés par les acteurs de l'AVS seront également identifiés. La méthode participative déployée pour la mise en œuvre du schéma a permis de retenir 4 axes de travail qui se déclinent en fiches actions opérationnelles.

A. Un schéma partagé

1. Définition de l'AVS

1.1 Vision concertée et définition de l'AVS

L'animation de la vie sociale, axe constant de la politique des Caf à laquelle s'associent les partenaires telles que les institutions à vocations sociales, les collectivités locales et les fédérations, s'appuie sur des équipements de proximité, **centres sociaux** et **espaces de vie sociale**. Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Lieux ressources qui proposent des services et activités à finalités sociales et éducatives, ils soutiennent le développement de la participation des usagers-habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions. (cf plaquette CNAF « Le point sur...l'animation de la vie sociale »).

Ces équipements à caractère polyvalent constituent des relais essentiels des politiques publiques. Ils poursuivent des finalités identiques et partagent des valeurs et principes d'action communs.

- **Les finalités partagées :**
 - l'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
 - le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
 - le développement de la citoyenneté de proximité.

- **Les valeurs et les principes à respecter et à faire vivre :**
 - le respect de la dignité humaine,
 - la laïcité, la neutralité et la mixité,
 - la solidarité,
 - la participation et le partenariat.

- **Des missions confirmées :**
 - lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale,
 - lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Centres sociaux et espaces de vie sociale se distinguent par leur capacité d'intervention : les centres sociaux disposent de professionnels et de ressources alors que les EVS fonctionnent le plus souvent avec des bénévoles et des moyens plus limités.

a. *Rappel des circulaires qui encadrent l'AVS (2012 et 2016)*

Deux circulaires éditées par la Caisse nationale d'Allocations familiales encadrent le domaine de l'Animation de la vie sociale, la LC N° 2012-013 du 20 juin 2012 et la LC N° 2016-005 du 16 mars 2016. Elles participent au renforcement de l'approche territoriale globale et donnent au Caf les moyens de dynamiser le partenariat pour mieux soutenir les structures. Elles fixent les conditions d'agrément et de qualification des dirigeants et abordent les critères de participation des habitants quel que soit le statut du gestionnaire de l'établissement. Voici les points essentiels à mettre en avant dans le cadre de ce schéma.

Que sont les centres sociaux ?

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, les centres sociaux ont pour objectif global de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Cinq missions complémentaires sont ajoutées aux missions générales :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations.
L'accueil doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs.
Cette fonction doit être reconnue et repérée sur le territoire d'intervention, et l'accueil doit être considéré comme une action à part entière.
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté.
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquels ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels.
- Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles.
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

La mise en place d'un projet « familles » est indispensable :

Les centres sociaux doivent développer un projet « familles » visant à répondre aux problématiques familiales du territoire, et à soutenir tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif.

- Dans la perspective d'un agrément spécifique « familles », le projet familles est intégré au projet d'animation globale du centre social,

La mise en œuvre du projet « familles » repose sur une démarche participative réunissant les parents, les enfants, les professionnels du centre social et, le cas échéant, d'autres acteurs du territoire.

Que sont les espaces de vie sociale ?

Ils contribuent à la politique d'animation de la vie sociale mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent.

Leur implantation est favorisée sur les territoires totalement dépourvus d'équipements d'animation de la vie locale, les territoires isolés d'un pôle d'activités, que ce soit en milieu rural ou en zone urbaine, les territoires sur lesquels l'action d'un centre social a besoin d'être renforcée au regard de problématiques sociales préoccupantes.

L'espace de vie sociale doit toucher tous les publics et a minima les groupes enfants-jeunes et les familles. Ses actions se déroulent tout le long de l'année.

Les espaces de vie sociale sont gérés exclusivement par des associations locales qui veillent à l'implication et à la participation des usagers – habitants tant pour l'élaboration des projets, que pour la conduite des activités ou la gestion. A titre exceptionnel, une collectivité territoriale, un centre communal d'action sociale, une fédération départementale peut ponctuellement assurer le portage de l'espace de vie sociale. La dérogation à la gestion associative (durée maximale de 2 ans) devra faire l'objet d'un accord préalable de la Caf.

Le responsable du projet social de l'espace de vie sociale doit être clairement identifié. Ce peut être un professionnel de l'intervention ou un bénévole de l'association gestionnaire. Au besoin, il pourra lui être suggéré une formation dans le cadre de son adaptation à la prise de fonction.

Le soutien à l'animation de la vie sociale par la branche Famille se traduit par une politique à la fois départementale et locale des Caf.

La Caf garde la responsabilité de l'agrément des structures AVS

Le projet social, référence de la structure d'animation de la vie sociale est établi sur le même schéma par toutes les structures. Il se fonde sur une démarche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et à leurs difficultés de la vie quotidienne mais aussi aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Il est élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les habitants-usagers, pour une période pluriannuelle de quatre années (pour les nouvelles structures, le premier projet social sera établi pour une période d'une année de façon à accompagner sa montée en charge).

S'agissant des centres sociaux, le projet social décline la fonction d'animation globale. Au-delà des spécificités du territoire et des problématiques sociales, il prend en compte les interrelations entre les différents groupes de population. Le plan d'action se réfère à ces interrelations dans la conception de la réponse sociale.

Par ailleurs, pour les centres sociaux, le projet social devra comprendre, sauf situation particulière argumentée, un projet « familles » avec les actions envisagées pour répondre aux problématiques familiales spécifiques du territoire.

Le projet social doit être articulé avec le ou les projets des autres partenaires et avec le projet du territoire, s'il en existe. Cette recherche d'articulation, voire d'harmonisation, permet de mettre en évidence et de développer des complémentarités, des partenariats opérationnels et/ou des synergies de façon à renforcer l'efficacité de l'action publique.

De même au moment de l'examen du dossier, avant de se prononcer sur l'agrément, la Caf recherchera l'appréciation des partenaires et financeurs de la structure, en particulier pour estimer la viabilité de la structure et la faisabilité du projet social.

L'agrément accordé par le conseil d'administration de la Caf ouvre droit à des prestations de service sur fonds Cnaf et, dans la Loire, suite à la décision du Conseil d'administration, à des subventions complémentaires financées sur la dotation locale d'action sociale.

A ce soutien financier s'ajoute la participation des autres partenaires publiques tels que le Département, les collectivités locales, et la Région, les services de l'Etat, les fonds européens ou des aides privées comme les Fondations à titre d'exemple. Pour formaliser ce partenariat financier et donner à la structure une visibilité pluriannuelle, une convention financière pluripartite et pluriannuelle est demandée par la CNAF dans le cadre de l'agrément.

La participation des usagers-habitants : un principe méthodologique incontournable

La dynamique participative constitue un principe fondateur et une plus-value de l'animation de la vie sociale. La participation concerne à la fois les usagers à titre individuel, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure. Ainsi le projet social devra préciser comment les usagers participeront à sa mise en œuvre, voire à la gestion de la structure.

Certains moments sont propices au développement de l'implication des usagers et habitants : le diagnostic, l'élaboration du projet social, des temps de la vie collective (fêtes, périodes de tension sur le territoire, etc.) mais aussi dans les phases de bilan et d'évaluation.

Le caractère incontournable de la participation a des conséquences sur les modalités de gestion des structures. Si la forme associative paraît la plus adaptée, les gestions municipales ou intercommunales peuvent être envisagées lorsque des garanties concernant la participation des habitants sont apportées par le gestionnaire.

Qualification des directeurs et référents familles

L'exercice de la fonction de directeur d'un Centre social nécessite une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure : la conduite de projet dans un environnement complexe, l'animation du partenariat, de la vie associative et du bénévolat, la gestion des ressources humaines et la coopération des bénévoles, la gestion financière et administrative.

La direction d'un centre social nécessite un équivalent temps plein. Selon les contextes locaux, notamment en milieu rural, la direction du centre social pourra être partagée entre directeur et adjoint. Ce critère est laissé à l'appréciation de la Caf.

Pour l'agrément de son projet « familles », un centre social doit s'appuyer sur un référent famille. Il doit être en possession d'un diplôme de travail social de niveau 3 et consacrer au moins un mi-temps à cette activité.

Si au cours de la période d'agrément, la structure connaît d'importantes difficultés qui ne lui permettent pas de poursuivre la mise en œuvre du projet social, le Conseil d'administration de la Caf doit être saisi. Celui-ci peut décider de retirer l'agrément de façon temporaire ou définitive.

b. Contribution de tous les financeurs et signataires

La Caf

Levier de la politique familiale et sociale des Caf, l'animation de la vie sociale concourt aux quatre missions identifiées dans la convention d'objectifs et de gestion 2013 – 2017. Composante de l'offre globale de service, elle contribue à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des centres sociaux et des espaces de vie sociale.

La Caf est en charge de l'agrément des structures de l'AVS. L'agrément est donné par décision du Conseil d'administration au regard des éléments réglementaires fixés par la CNAF et en fonction de l'appréciation de la situation de la structure. Une convention d'objectifs et de financement pluriannuelle et pluri partenariale est signée par la Caf, le représentant légal de la structure et les partenaires financiers.

L'agrément ouvre droit au versement de prestations de service Cnaf à la fonction. Cette enveloppe a été de 3 685 738€ au titre de l'année 2015 dans la Loire.

Pour les centres sociaux les Prestations de service contribuent au financement de leur mission d'animation globale du territoire et du développement de projets en direction des familles.

Pour les espaces de vie locale elles contribuent au financement de l'animation locale.

Les structures AVS bénéficient également d'autres prestations de service liées à leur activité en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Une subvention complémentaire est attribuée sur fonds locaux par les administrateurs de la Caf de la Loire sur le budget local d'action sociale, ce qui représente 1 039 980 € pour l'année 2015. Les financements sur fonds propres de la Caf sont accordés en référence à des critères politiques identifiés localement.

La Caf de Loire apporte également une contribution importante en matière d'accompagnement des structures et d'ingénierie sociale. Les Conseillers techniques inscrivent leur intervention dans un travail de proximité avec les structures et leurs partenaires.

La Caf co-anime la plateforme collaborative « Centre social et territoire » avec le Département.

Le Département

Parce que les jeunes sont les forces vives de demain, il est essentiel de leur offrir les moyens de construire au mieux leur projet de vie.

C'est pourquoi le Département de la LOIRE demeure très attaché aux services rendus par les centres sociaux et les espaces de vie sociale pour l'ensemble des jeunes et des familles de la Loire.

Le financement et l'ingénierie qu'il apporte aux structures de l'animation de la vie sociale témoignent d'une politique volontariste du Département en matière de politique jeunesse, de maillage du territoire et de travail en réseau.

L'Etat

- Les structures d'animation à la vie sociale sont garantes du fait associatif. En effet, l'association 1901 dans ce qu'elle implique en termes de processus démocratique, de lien social contractuel entre ces participants, de lieu d'échange et de débat, de liberté d'appartenance à un projet collectif, est un élément fondateur de notre république.
- Les structures d'animation à la vie sociale sont au cœur de notre système de cohésion sociale, en tant que lieu de rencontre, de mixité et d'égalité des populations, des générations, des territoires. Elles ne peuvent être des lieux de rejet de l'autre et de repli sur soi.
- Les structures d'animation à la vie sociale assument le poids d'une responsabilité éducative, permettant à tout individu de se construire et de s'épanouir dans une dimension «culturelle». Elles inculquent aux plus jeunes les notions de respect de l'autre, de fraternité, de tolérance et de laïcité, elles accompagnent les adultes dans des démarches d'ouverture et d'insertion au corps social.

L'État demeure aux côtés des structures d'animation à la vie sociale que ce soit à travers la mobilisation des moyens des politiques publiques, ou l'accompagnement des dirigeants ou des équipes techniques qui les portent.

On peut noter ainsi

- le soutien à l'emploi associatif dans les structures d'éducation populaire (29 postes FONJEP),
- le soutien à des emplois de médiation de proximité (24 postes d'adultes relais), souvent implantés dans les structures AVS,
- la mobilisation des crédits de la politique de la ville, ou de l'ensemble des crédits affectés dans le champ de la jeunesse, de l'intégration des personnes, dans le cadre des mesures du Comité Interministériel à l'Égalité et la Citoyenneté.

Par ailleurs dans un contexte où il convient de réaffirmer les valeurs qui fondent le socle républicain, l'État dans le département de la Loire, aux côtés de nombreux partenaires, a mis en place un programme de formation des bénévoles et des professionnels sur les questions de laïcité, de lutte contre les discriminations. Ces questions doivent aujourd'hui faire partie intégrante des projets sociaux des structures d'animation de nos territoires.

La CARSAT

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail a en charge quatre grandes missions :

- L'étude et le paiement des retraites des salariés du régime général,
- La prévention des risques professionnels et de tarification des accidents du travail,
- La santé au travail et l'accompagnement social,
- La mise en œuvre de la politique d'action sociale.

Les orientations de l'action sociale de la branche retraite ont pour axe directeur la prévention des risques liés au vieillissement des personnes retraitées.

Dans ce cadre, une convention de partenariat a été signée avec l'Union Rhône Alpes des Centres Sociaux (URACS) qui s'est engagée à accompagner la mise en œuvre des projets des centres sociaux sur les territoires en faveur des personnes âgées fragilisées mais autonomes.

La Carsat apporte son soutien à l'URACS afin de renforcer cette mission d'ingénierie.

Ce partenariat se décline sur l'axe prévention pour bien vieillir en accompagnant des projets portés par les Centres Sociaux en matière de développement du lien social, sur les territoires de fragilité définis par l'observatoire des situations de fragilité de la CARSAT.

Pour ce faire, la Carsat souhaite s'appuyer sur la dynamique territoriale et les coopérations locales nouées par les centres sociaux pour renforcer la mise en place d'offres innovantes, (exemple : appui dans le recours aux offres digitales) en faveur de seniors fragilisés.

En 2016, la Carsat, au titre de sa dotation d'action sociale, soutient financièrement les projets de 40 centres sociaux dont 8 sur le département de la Loire.

La M.S.A

La MSA est engagée dans la dynamique partenariale d'animation de la vie sociale sur les territoires ruraux, dans les domaines concernant la famille, la santé et la retraite. Son action sanitaire et sociale repose sur les principes de solidarité, de responsabilité et d'engagement.

La MSA soutient les initiatives des jeunes sur les territoires et les accompagne dans leur prise d'autonomie : Appel à Projet Jeunes, départemental et national, en direction des 13 – 22 ans.

La MSA anime des actions collectives adaptées aux besoins de publics cibles : accompagnement au changement, « prendre soin de sa santé », formation informatique, ...

Elle organise sur les territoires des actions de prévention en direction des retraités dans le cadre d'Atouts Prévention Rhône Alpes, groupement inter régime des caisses de retraite, (Carsat, MSA, RSi et Mines). Ces sessions visent à rendre les seniors acteurs de leur santé et à renforcer le lien social. Un réseau de bénévoles formés anime certaines de ces actions. La MSA initie la charte territoriale de solidarités autour des aînés, démarche de développement social local pour développer les solidarités, la prévention et proposer une offre de services adaptée.

La MSA soutient les centres sociaux dans leur fonction d'animation globale en milieu rural : convention avec 9 centres sociaux sur Ardèche Drôme Loire.

La MSA est partenaire des Contrats locaux de santé initiés par des collectivités locales et l'ARS. Ces démarches s'appuient sur la synergie des acteurs locaux pour répondre aux besoins des populations (mobilité, prévention, accès aux soins...).

La MSA soutient financièrement et contribue à la création d'initiatives sur les territoires ruraux.

La signature du schéma directeur d'animation de la vie sociale constitue pour la MSA, l'opportunité de rendre lisible son implication sur les territoires et de l'inscrire dans un projet concerté à l'échelle de la Loire.

La ville de Saint Etienne

La municipalité stéphanoise souhaite que les habitants puissent trouver sur tout le territoire de la ville des structures de proximité, reconnues d'utilité sociale (Cf. Loi ESS) qui contribuent, de par leurs valeurs, actions et projets :

- A la lutte contre les exclusions et les inégalités sociales, économiques et culturelles ;
- A l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire ;
- A la promotion du développement durable dans toutes ses dimensions : économiques, sociales, environnementales et participatives ;
- A la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale.

Pour parvenir à cet objectif, la Ville de Saint-Etienne développe une politique de soutien marqué aux associations d'éducation populaire qui sont engagées dans un processus d'éducation partagée des enfants et jeunes sur tous les temps péri et extrascolaires, de développement d'initiatives en direction des familles et adultes et de façon plus globales d'animation du territoire.

La ville de Roanne

La Caf de la Loire a souhaité co-construire un Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale avec ses partenaires, afin de partager une vision concertée de la politique de l'animation de la vie sociale (AVS) mais également de développer et de faire vivre un projet commun sur l'ensemble du Département.

Les orientations proposées au sein de ce schéma s'inscrivent en cohérence avec la politique jeunesse menée par la Ville de Roanne au sein de son Projet Educatif Local.

La Ville de Roanne fait de l'éducation de la jeunesse, l'une de ses priorités dans la mesure où elle constitue un moteur du développement de l'enfant, un véritable levier pour garantir l'épanouissement individuel et collectif, un moyen de répondre aux enjeux de démocratie locale, ainsi qu'un facteur essentiel de lutte contre les inégalités sociales.

La Ville de Roanne a ainsi mis en place, en direction des enfants et des jeunes, une offre d'activités variée et accessible avec l'ensemble des partenaires, ce qui lui a valu le renouvellement du label UNICEF de « Ville amie des enfants » en mai 2016.

Aussi, élus et services municipaux s'appuient fortement sur les savoir-faire et compétences de 5 centres sociaux associatifs, qui sont des acteurs essentiels sur le territoire roannais en matière d'action sociale au cœur d'une politique jeunesse cohérente et partagée. Pour ce faire, la Ville les soutient par le biais de subventions annuelles de fonctionnement, par la mise à disposition gratuite de locaux et par le versement d'aides aux loisirs destinées à diminuer la participation des usagers les plus précaires fréquentant ces structures.

La ville de Saint-Chamond

La ville de Saint-Chamond, 36 000 habitants, est dotée d'un tissu associatif riche de près de 600 associations œuvrant dans des domaines très variés. Ainsi, on compte une dizaine d'associations d'animation mais aussi une trentaine d'associations sportives, culturelles ou d'action sociale qui participent toutes à l'animation de la Ville.

Toutes ces structures permettent à leurs adhérents de s'impliquer dans la vie de la commune mais sont également un véritable outil du quotidien garant d'une démocratie et d'une solidarité quotidienne, qui permettent d'entretenir le lien social et intergénérationnel.

La Ville accompagne ces associations par la mise à disposition d'équipements (salles, bâtiments), de matériel, d'espaces et d'outils de communication. Elle les soutient également par le biais de subventions.

La ville accompagne aussi trois centres sociaux répartis sur le territoire communal : Lavieu, St Julien et Izieux-le Creux.

Chaque centre social dispose d'actions en direction de l'ensemble des publics : accueil de loisirs maternel, primaire, accueil de loisirs jeunes, actions familles, actions intergénérationnelles, soutien à la fonction parentale, actions de solidarité... un lieu d'accueil parents enfants est également piloté par le centre social d'Izieux-le Creux à destination de l'ensemble des habitants.

Cette diversité d'actions permet une offre de service complète et large à l'attention de l'ensemble des habitants. Lieux d'accueils, d'écoutes et de rencontres, les centres sociaux sont aussi un levier vers la participation des habitants et un partenaire actif au sein du réseau associatif.

Aujourd'hui la ville mène avec dynamisme un projet de revitalisation d'un quatrième centre social (sur le quartier de Fonsala).

Aussi, progressivement, des services sont proposés sur le quartier en lien avec les habitants et les partenaires locaux : accueil de loisirs enfants, accueil de loisirs jeunes, accompagnement à la scolarité.

La ville de Rive de Gier

La ville de Rive de Gier confie aux **Centre Social Armand Lanoux et au Centre Social Henri Matisse** dans le respect de la liberté associative et en conformité avec les objectifs fondamentaux des Centres Sociaux, une mission d'animation, de prévention et de développement de la vie sociale et culturelle en particulier sur les territoires les plus fragilisés et selon les besoins de la population locale. Cette mission est accomplie dans le respect de la dignité humaine; la mixité ; la solidarité ; la participation et le partenariat.

En effet, les missions d'intérêt public local poursuivies par la commune se font dans le respect des principes qui guident l'action publique à savoir la laïcité, l'égalité des usagers et la neutralité du service. Ainsi, par le versement de subventions aux centres sociaux (220 000 € en 2016), la ville concourt au rayonnement de ces principes sur le territoire communal.

De plus, la Ville met à disposition des centres sociaux des biens mobiliers et immobiliers réservés à l'organisation et à la promotion des activités socioculturelles et éducatives (170 000 € en 2016).

La ville d'Ambierle

La commune d'Ambierle, 1872 habitants, possède un tissu associatif dense pour un village de cette importance (plus d'une trentaine qui interviennent dans des secteurs d'activité très variés : sportives, culturelles ou encore action sociale).

Parmi ces différentes structures associatives nous avons, depuis une douzaine d'années, une structure plus spécifique d'animation de la vie sociale portée par FAMILLES RURALES.

Cet équipement de vie sociale travaille dans le cadre d'un agrément Caf en direction des différentes générations.

Un secteur jeunesse très dynamique avec des objectifs en direction des enfants et des adolescents est en développement constant avec notamment un projet d'ouverture prochaine d'un local pour ceux-ci. La commune d'Ambierle prend en charge divers frais concernant l'aménagement de cet équipement.

La commune accompagne les structures associatives de différentes façons : mise à disposition de locaux, de matériel ou encore de moyen de transports pour l'organisation d'animation ponctuelle. Des aides financières ponctuelles peuvent également être envisagées. Les employés municipaux peuvent également venir en renfort ponctuel des bénévoles pour la mise en place de structures pour des manifestations.

La commune d'Ambierle a suivi assidûment toutes les réunions de travail proposées dans le cadre de l'élaboration du SDAVS. Nous déclarons notre intention de nous associer à la suite du travail.

Roannais agglomération

La Caf de la Loire a souhaité co-construire son schéma directeur de la vie sociale avec ses partenaires afin de partager une vision commune du territoire et de coordonner les interventions de chacun.

Conformément à ses compétences, Roannais Agglomération entend privilégier ses interventions en direction de la petite enfance et de l'enfance jeunesse. Les orientations proposées s'inscrivent en cohérence avec le Projet Educatif Local de Roannais Agglomération.

La mise en œuvre de la politique de la Ville, les actions santé répondent également aux enjeux stratégiques inscrits dans ce schéma directeur.

Sur les territoires concernés, Roannais Agglomération s'appuie sur des équipements de proximité : les centres sociaux et les espaces de vie sociale et entend privilégier toutes les formes de coordination en vue de favoriser un partenariat local renforcé.

Communauté de communes de Forez-en-Lyonnais

La Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais, 10 communes, 10 971 habitants est située en milieu rural. Ce territoire est historiquement riche d'un important maillage associatif dans divers domaines, et notamment celui de l'animation de la vie sociale.

En effet, sur les communes membres et à l'échelle intercommunale, les associations sportives, culturelles, et d'action sociale participent à la création du lien social et intergénérationnel, et à l'implication citoyenne, dès le plus jeune âge.

Affiliées à différentes fédérations d'Éducation Populaire, les principaux acteurs socioculturels et socio-éducatifs ont développé des partenariats de projets, d'actions, mutualisent leurs moyens, et travaillent en complémentarité.

Le territoire compte un Centre social à vocation intercommunale et un Espace de Vie Social qui intervient sur quatre des dix communes, ainsi que d'autres structures telles que les Maisons des Jeunes et de la Culture et des Associations Familles Rurales.

La communauté de communes est soucieuse de la cohérence éducative et sociale de ces diverses structures et de la construction de projets communs, s'appuyant sur une culture commune de l'animation de la vie sociale. Dans un contexte d'évolution de l'échelle de la collectivité, la communauté de communes souhaite s'inscrire dans la réflexion du schéma directeur de l'animation de la vie sociale. La signature de ce schéma permettra ainsi d'adapter et de développer le projet de la collectivité en cohérence avec la dynamique départementale.

Six des dix communes envisagent d'intégrer la future Communauté de Communes des Monts du Lyonnais à partir de janvier 2018. Dans cette perspective, ces communes se rallieront au travail engagé dans le Rhône.

La Fédération des Centres sociaux

Les enjeux **sociétaux** qu'il nous faut collectivement relever sont multiples. Ils invitent chacun d'entre nous à changer de « lunettes sociales » pour oser entrevoir la complexité de ce qui se joue sur les territoires. Comment aborder l'enjeu du vivre ensemble, sans s'atteler dans le même temps à la question de la justice sociale et de la reconnaissance ? Comment dynamiser l'engagement citoyen sans parallèlement poser les bases d'une mutation de la relation élus –citoyens ? Comment entrevoir la solidarité sans interroger les formes de protection collective ?

Cette complexité que nous percevons au quotidien appelle, certes, des réponses innovantes, mais avant tout collectives. Avec leurs partenaires, les centres sociaux fédérés et leur fédération s'emploient, à partir de la mobilisation d'habitants, à ouvrir de nouvelles voies en expérimentant au quotidien et dans la proximité. En permettant aux habitants de sortir de l'impuissance, du repli, de la désillusion, et en suscitant, accompagnant leurs initiatives et projets, les structures d'animations locales contribuent humblement mais résolument à la construction d'un sens commun.

Les centres sociaux fédérés et la fédération ont vu à travers la démarche du schéma directeur une opportunité de cheminer avec un ensemble d'acteurs associatifs et institutionnels dans un processus de co-construction de ce que représente l'Animation de la vie sociale. Ils y ont vu aussi dans un contexte de fragilisation des soutiens institutionnels une manière de donner à voir sur l'utilité sociale de ces structures en permettant une meilleure connaissance et reconnaissance de leurs visées.

C'est en ce sens que les centres sociaux fédérés et la fédération se sont engagés dans cette dynamique de construction du schéma dont on peut dire aujourd'hui qu'il devrait favoriser la mise en œuvre de projets de développement social local avec les habitants visant l'amélioration du vivre-ensemble, l'épanouissement, l'émancipation collective, la Transformation sociale.

Les structures adhérentes à la Fédération des Centres Sociaux s'engagent à poursuivre leur soutien et implication dans cette démarche initiée par la CAF de la Loire à travers le Schéma Directeur de l'AVS.

Les Francas

Les Francas de la Loire sont depuis leur création une fédération d'organismes de centres de loisirs et un organisme de formation d'animateurs-trices volontaires et professionnels.

Depuis le début des années 2000 nous agissons également pour développer des politiques éducatives locales ambitieuses. Il s'agit à la fois de créer les conditions favorables à la naissance d'initiatives locales et de co-construire avec les acteurs locaux sans faire à leur place. Ainsi, partenaires et solidaires, nous laissons à ces acteurs (collectivités locales, associations, centres sociaux,...) la maîtrise de leur projet.

Ces politiques éducatives s'inscrivent généralement dans des Projets Educatifs Locaux. Dans ce cadre nous co-animons avec la Caf le réseau des coordinateurs-trices des Projets Educatifs Locaux du Département.

Au regard de l'intervention des Francas sur le territoire, les partenaires ont souhaité nous associer dès le démarrage aux travaux de la plateforme Centre Social et Territoires. C'est donc dans la continuité de ces différentes démarches que nous sommes aujourd'hui signataires du Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale.

L'U.F.C.V

Acteur de l'éducation populaire du département de la Loire, le Comité Départemental UFCV souhaite pleinement participer à l'animation de la vie sociale ligérienne. Il se reconnaît dans les finalités, valeurs et principes qui régissent ce schéma partagé, tout en insistant sur la nécessaire complémentarité des acteurs et de leur engagement au service de la population.

La Fédération Familles Rurales

Familles Rurales œuvre depuis de nombreuses années sur les territoires ruraux ligériens souvent enclavés et loin des instances représentatives de ces familles. Il est donc important pour nous que la Caf reconnaisse et valorise nos Relais Familles (marque déposée de Familles Rurales) comme de véritable lieu et acteur de lien social via ce dispositif EVS. Aujourd'hui où se réduisent les relations de proximités, il est plus qu'important de voir nos structures être présentes pour ces habitants qui se retrouvent souvent seuls face à leurs questions. Renforcer les liens sociaux et familiaux et les solidarités sur le territoire est un enjeu primordial de nos EVS.

Les associations Familles Rurales sont installées, exclusivement, en zone rurale et sur des « petites communes ».

Le Conseil d'Administration est composé uniquement de Bénévoles habitants sur le territoire et partis prenants de Familles Rurales. Sur chaque territoire l'animation des EVS se fait en concertation avec les Familles, la collectivité locale et la Caf. Du sur-mesure, pour un levier optimal de la politique familiale et sociale. Que nos Familles, nos Enfants, nos jeunes soient acteurs de leur Vie est la mission 1^{ère} de notre structure. La Fédération contribue à l'animation de ces EVS en lien direct avec la Caf et dans le cadre de nos Missions et Valeurs. Cet accompagnement prend plusieurs formes, tel que : Social (contrat de travail, bulletin de paie) mais aussi et surtout l'accompagnement à l'écriture du projet Associatif, à l'animation de la Vie Associative, la formation professionnelle ou bien encore la formation des Bénévoles.

L'Union départementale des M.J.C

Les MJC de la Loire, comme celles de France, ont pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes. Elles permettent à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire. La démocratie se vivant au quotidien, les Maisons des Jeunes et de la Culture ont pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale, répondant aux attentes des habitants. De telles actions, de tels services encourageant l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne.

En ce sens le réseau des 50 associations affiliées dans la Loire participent de l'animation sociale du territoire et ce, tant en milieu rurale qu'en milieu urbain, auprès des jeunes comme des moins jeunes.

L'association départementale des MJC, réseau agissant dans le champ de l'éducation populaire, s'est impliquée dans la co-construction de ce schéma directeur avec les différents partenaires avec la conviction qu'il est nécessaire et urgent d'amplifier le travail avec les populations et de mener des interventions concertées et complémentaires pour répondre aux enjeux sociétaux qui se présentent à nous tous.

La Fédération des Œuvres laïques

Implantée dans tous les départements de France, **la Ligue de l'Enseignement** représente d'abord une histoire : celle des mobilisations pour la laïcité et pour l'accès de tous à l'éducation.

Le fruit de cette histoire est un réseau associatif qui continue à se développer aujourd'hui dans tous les domaines où se crée le lien social, l'éducation, la culture, le sport, la citoyenneté... concourant ainsi au grand projet d'éducation global que porte la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation laïque, association éducative complémentaire de l'enseignement public, agissant avec, pour, dans, et autour de l'école.

Permettre à chacun, quels que soient ses moyens financiers, son origine sociale, l'endroit où il habite, d'accéder à l'éducation, à la culture, aux loisirs et être acteur/citoyen de son territoire. Tels sont les idéaux de l'éducation populaire portés par la Ligue de l'enseignement.

La Fédération départementale de la Loire regroupe et fédère un réseau de près de 400 associations qui concourent à ce projet. Elle anime la vie locale, développe la solidarité et contribue à la formation de citoyens libres, égaux et responsables dans une société laïque favorisant le vivre ensemble.

Elle développe un accompagnement et une ingénierie d'appui et de conseil auprès de ses structures affiliées, dont une dizaine de centres sociaux et espaces de vie sociale, ainsi que des différents acteurs du territoire départemental.

Fort de cette démarche et de ce positionnement, la Ligue de l'enseignement de la Loire est signataire du Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale, en accord avec les principes et valeurs qui le régissent.

2. Diagnostic

2.1 Présentation du territoire

Présentation générale du département

Le **département de la Loire** est un département de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il doit son nom au fleuve qui le traverse du sud au nord sur plus de 100 km. Les habitants sont les *Ligériens*.

Il est limitrophe des départements du Rhône, de l'Isère, de l'Ardèche, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Allier et de la Saône-et-Loire.

Ses paysages sont très variés : des montagnes au sud et à l'ouest, des plaines au centre et des vallées (Ondaine et Gier). Il est très étiré du nord au sud (136 km) mais ne s'étend que sur 50 km de large entre les Monts du Forez à l'ouest et les Monts du Lyonnais à l'est. Sa superficie de 4 781 km² en fait un département plus petit que la moyenne.

Au début du XIX^e siècle, la Loire était un département rural et sans grande ville. En effet, Saint-Étienne comptait à peine 25 000 habitants vers 1800. L'économie de la Loire s'est caractérisée à partir du milieu du XIX^e siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle par une implantation importante de l'industrie dans les domaines de la mécanique, de la métallurgie, du textile et de l'agro-alimentaire. La révolution industrielle très marquée entraîne une immigration des départements voisins (surtout de la région Auvergne et de l'Ardèche) et une explosion démographique jusqu'aux années 1960.

Puis, durant les années 1970-1980, l'expansion démographique commence à s'essouffler avec la fermeture des mines et le début de la désindustrialisation. Ce déclin, puis les fermetures successives de très nombreuses industries, qui structuraient fortement le territoire (surtout Roanne, St-Etienne et les vallées de l'Ondaine et du Gier) ont entraîné un chômage important puis une diminution de la population qui a émigré vers d'autres régions.

Dans les années 1990, l'accélération de ce mouvement et la reconversion difficile ont entraîné une baisse de la population.

Depuis 1999, les bassins stéphanois et roannais ont continué à perdre de la population. Le renouveau des campagnes et le dynamisme de certaines villes principalement dans la plaine du Forez ont permis une légère augmentation de la population (+18 000 habitants entre 1999 et 2009).

A ce jour, le département continue de perdre des emplois, mais tend vers une stabilisation. Il mise sur le développement et l'innovation dans les secteurs de la mécanique, de l'optique, du design ou du textile médical mais également sur le tourisme.

Aujourd'hui la Loire confirme son dynamisme dans ces nouvelles activités et se tourne résolument vers l'avenir.

Population : démographie et typologie

Démographie de la population :

La Loire compte 756 715 habitants (*source Insee 2012*) répartis sur 326 communes.

Depuis 2006 la population départementale a très modestement augmentée à un rythme annuel de + 0,2%, en deçà de la croissance régionale (+0,9%) et nationale (+0,5%).

Sa densité est de 158 hab/km², supérieure à celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (109 hab/km²) et à celle de la France métropolitaine (118 hab/km²).

La Loire arrive en 28^{ème} position sur les 101 départements que compte la France.

La population est surtout concentrée au nord, autour de la ville de Roanne et au sud autour de Saint Etienne. Le centre du département, rural, est peu peuplé.

On peut opposer des zones urbaines (bassin stéphanois, vallée de l'Ondaine, vallée du Gier, Pays Roannais) à traditions ouvrières, aux zones rurales (Monts du Lyonnais, Forez, Pilat).

Au sud, l'aire urbaine de St Etienne rassemble les 2/3 des habitants du département et compte environ 100 communes, dont les principales sont : Saint-Etienne, Saint-Chamond, Firminy, Rive de Gier, Saint-Just Saint-Rambert, Le Chambon Feugerolles.

Le pôle urbain stéphanois perd des habitants, tandis que les communes de la couronne péri urbaine continuent leur croissance.

Au nord, l'aire urbaine de Roanne, contrairement à Saint-Etienne voit sa population augmenter depuis 2006, ainsi que celle des communes de sa couronne. Le déficit migratoire s'atténue et Roanne est maintenant la commune la plus dense du département.

L'aire urbaine de Roanne compte 50 communes, dont les principales sont : Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau, Villerest, Commelle Vernay.

La Loire compte des zones rurales importantes. Le territoire agricole couvre près de la moitié de la superficie totale du département avec 5 700 exploitations agricoles présentes. Un mouvement de restructuration, de concentration et d'agrandissement s'est mis en place depuis les années 2000. Le nombre de grandes exploitations progresse de 25 % tandis que 37% des petites et 31% des moyennes disparaissent. En 10 ans, le nombre d'exploitations a ainsi baissé de 30%.

Typologie de la population :

La Loire compte 144 486 familles allocataires réparties entre la Caf et la MSA en 2014.

Voici quelques éléments caractérisant la population de la Loire en référence à la France métropole. Ces chiffres sont issus des fichiers CNAF et CAF42. (Données 2014)

	France métropole	%	Département de la Loire	%
Total allocataires	11 313 286		140 072	
Familles monoparentales	1 794 793	15.86 %	18 849	13.45 %
Couples avec enfants	4 785 008	42.29 %	60 967	43.52 %
Bénéficiaires minima sociaux	2 639 059	23.32 %	30 236	21.58 %
Enfants 0 à 18 ans	12 167 304		150 732	
Revenus <au seuil des bas revenus	3 893 179	40.22 %	44 127	37.79 %

On remarque que les chiffres concernant les allocataires ligériens sont très proches des chiffres nationaux et même légèrement inférieurs en ce qui concerne les bénéficiaires de minima sociaux et les revenus inférieurs au seuil de bas revenus.

Cependant, ces moyennes ne mettent pas en relief, les disparités territoriales importantes qui existent notamment sur certains quartiers classés « politique » de la ville ». Dans la Loire, 19 territoires sont ainsi classés prioritaires et concernent 9 communes, dont les 2 villes principales : Saint Etienne et Roanne.

2.2 Présentation de l'offre de service

Les structures

La liste des 48 Centre sociaux et des 18 Espaces de vie sociale de la Loire est positionnée dans l'annexe 1.

Les Centres sociaux

L'histoire industrielle importante de notre département a eu comme conséquence le fort développement du tissu associatif dans les principaux bassins de vie, d'où la création de nombreux centres sociaux, amicales laïques, etc... Les mouvements d'éducation populaire se sont développés avec un partenariat fondé sur des collaborations très « riches ».

L'animation de la Vie Sociale s'appuie donc dans la Loire sur un partenariat déjà bien ancré.

Les centres sociaux sont au nombre de 48 : 45 associatifs, 2 en gestion municipale et 1 en gestion Caf. Ils sont implantés exclusivement sur des territoires urbains ou péri urbains et sur 17 des 19 quartiers classés prioritaires en politique de la ville.

Les 48 centres sociaux de la Loire développent un projet « familles » agréé.

39 d'entre eux sont adhérents à Fédération des centres sociaux Loire-Haute Loire.

Les centres sociaux dans la Loire, ce sont (*Données SERACS enquête 2016*) :

- 542 ETP (11.5 ETP par centre en moyenne),
- 1 536 bénévoles qui encadrent des activités, soit 91 973 heures de bénévolat,
- 38 886 heures de bénévolat de personnes associées à la gouvernance et au pilotage,
- 123 718 personnes qui participent régulièrement aux activités proposées par les structures,
- 27.98 millions d'euros de budget cumulé.

Les Espaces de vie sociale

Avant la création de la Caf de la Loire, les 2 Caf ligériennes de St Etienne et Roanne ont été volontaires pour expérimenter en 1998 la nouvelle PS Animation Locale, ce qui a permis la création de 4 premières structures.

La pérennisation de cette prestation de service est intervenue en janvier 2002 et à ce jour, 18 EVS sont répartis sur tout le Département.

Un travail est actuellement en cours pour accompagner la création d'une structure supplémentaire qui devrait obtenir son agrément en début d'année 2017.

A l'inverse des centres sociaux, les EVS sont situés en grande majorité sur des territoires ruraux.

Sur les 18 EVS que compte le département, 5 développent des actions en direction de la petite enfance (Halte-garderie, multi accueil, RAM, ludothèque), 13 des actions jeunesse (ALSH, accueils jeunes, péri scolaire) et parmi eux, 6 ont à la fois des actions enfance et jeunesse.

Les EVS dans la Loire représentent :

- 83,66 ETP
- 426 bénévoles impliqués dans la gestion associative et les activités
- 7 710 adhérents
- 3 803 079 € de budget cumulé, soit une moyenne de 211 282 €/ structure.

Sur 18 EVS, seulement 3 ne disposent pas d'un salarié permanent pour assurer l'accueil. 17 reçoivent un financement de leur collectivité locale (subvention et /ou charges supplétives), 10 bénéficient de subventions du Département et 12 répondent chaque année à des appels à projet pour financer leurs activités.

Nous nous trouvons également en face de structures à fortes disparités, entre celles qui sont situées en milieu urbain (Saint-Etienne) et celles situées en zone péri urbaine ou très rurales.

Ainsi, le plus petit budget est de 18 700 €, le plus important : 767 796 € (pour une structure qui gère un multi accueil et un ALSH ainsi que de nombreuses autres activités).

Cartographie

- Cartes des structures Centres sociaux et EVS (page 15)
- Cartes avec densité de population (page 16)
- Carte reprenant les zones d'influence des structures pour faire apparaître les zones découvertes (page 17)

L'offre actuelle est importante et couvre l'ensemble du territoire à l'exception de zones très rurales.

Une attention devra être portée néanmoins sur les secteurs de Saint-Bonnet le Château, Boën, Saint-Germain Laval et Balbigny. Ce sont des secteurs moins pourvus, pourtant bien peuplés, et dont certaines communes poursuivent leur croissance démographique. Pour ces zones, si une dynamique locale est repérée, elle sera bien sûr encouragée et accompagnée.

Etat du partenariat sur les différents territoires

Les structures d'AVS ont une place spécifique en ce sens qu'elles ont une mission d'animation globale qui leur est confiée au travers de l'agrément sur leur territoire d'implantation. Elles travaillent avec les habitants dans une démarche de développement local.

Elles sont par ailleurs entourées d'un riche réseau associatif. Elles développent un travail partenarial avec les autres acteurs qui interviennent dans les domaines de l'éducation populaire, de la culture, du sport et de la santé,.... Elles sont donc en lien avec les MJC, les Accueils de loisirs, certaines Amicales Laïques, les associations sportives et culturelles, cette liste n'étant pas exhaustive.

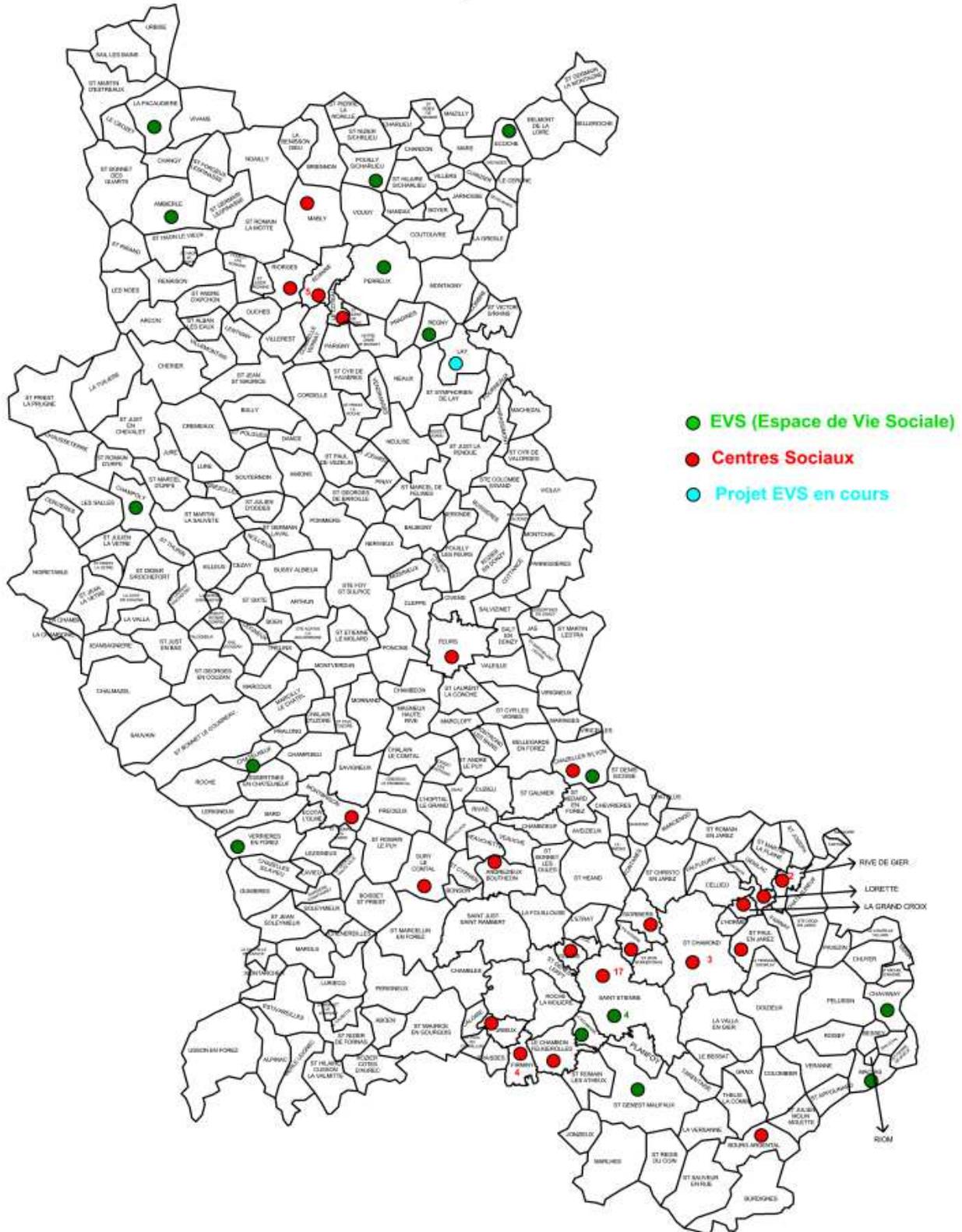
Ainsi, ces équipements n'ont pas vocation à résoudre seuls les problématiques d'un territoire. Ils jouent un rôle essentiel dans l'analyse des besoins des habitants, et dans l'émancipation des populations, en lien avec les partenaires locaux. Ils œuvrent à la mise en place de projets transversaux.

Les structures d'AVS travaillent en lien avec les financeurs afin d'articuler leur action aux politiques publiques.

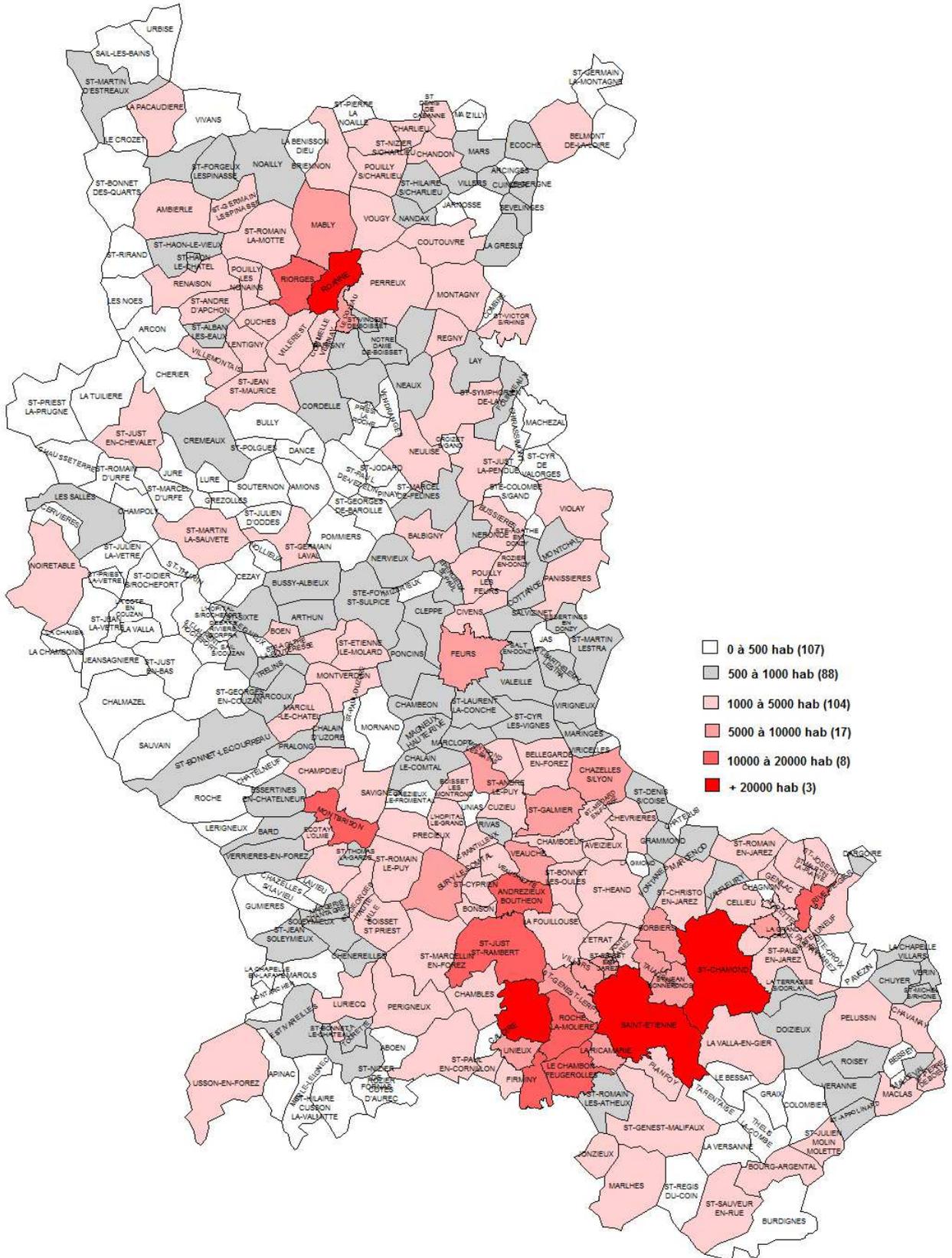
Elles sont le relais sur le terrain, dans le respect du projet social établi pour l'agrément, des partenaires institutionnels et des collectivités locales.

CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALE

Département de la Loire au 1er janvier 2016



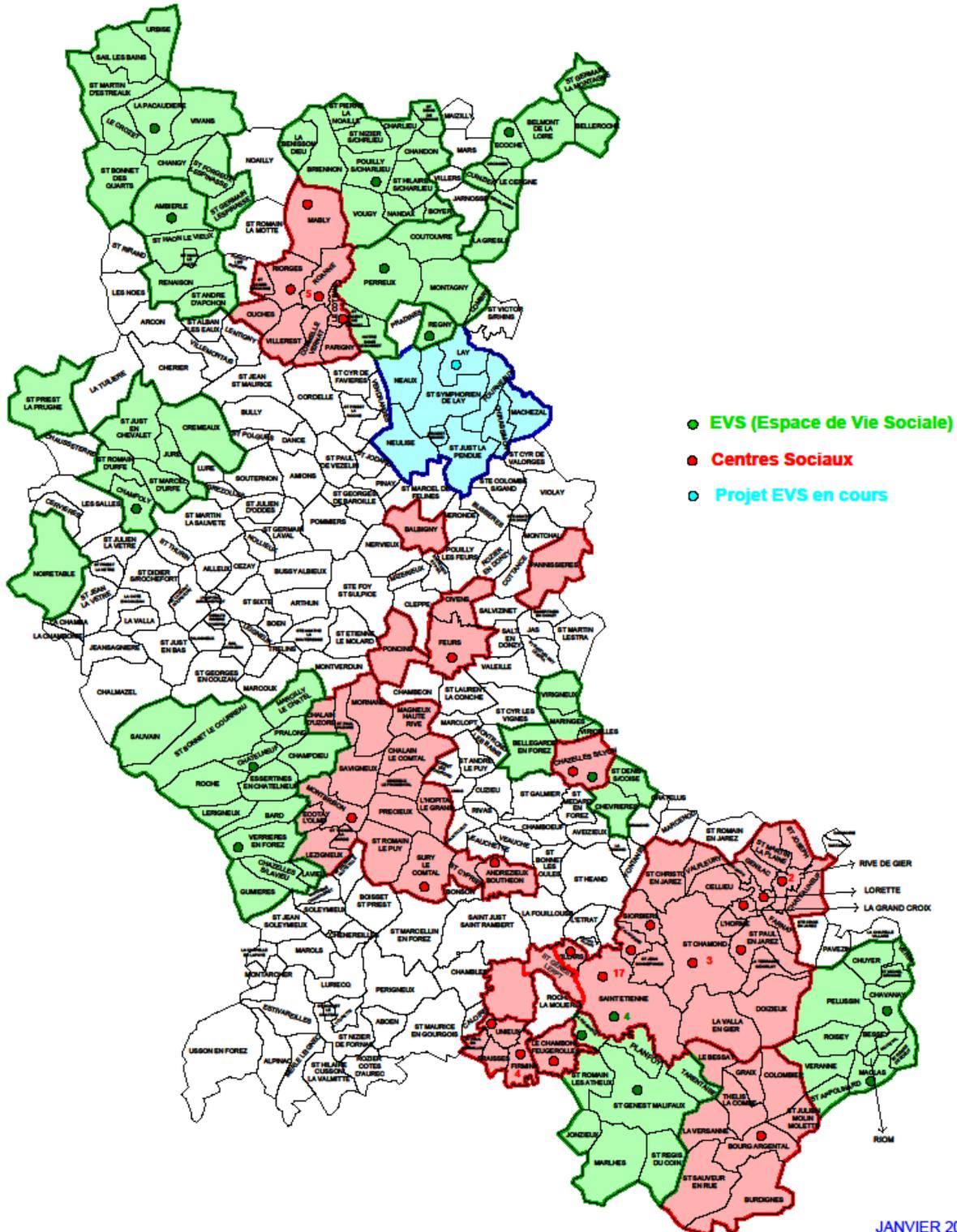
POPULATION DE LA LOIRE



Recensement 2013

Zones d'influence des structures d'animation de la vie sociale

Département de la Loire



JANVIER 2016

2.3 Les enjeux actuels

Les structures d'animation de la vie sociale doivent faire face à des enjeux liés au contexte économique et social. Elles sont confrontées aux problématiques de précarisation des populations, de réduction des fonds publics, aux questions relatives à la laïcité et à la lutte contre la radicalisation, à l'accès au droit...

Pour ce faire des réflexions doivent s'engager dans différents domaines :

- **La diversité des publics accueillis** : les structures de l'AVS sont des interlocuteurs privilégiés du public jeune, des seniors, des publics précarisés. Ce point reste cependant encore à améliorer pour que chacun trouve sa place tout en respectant la diversité et les questions de laïcité.
- **La professionnalisation des acteurs de l'AVS** est centrale pour garantir à la fois une qualité de service mais également mieux accompagner les publics. Elle concerne les directeurs et référents familles mais aussi tous les professionnels de l'animation et bénévoles qui œuvrent au service de la population d'un territoire.
- **La consolidation des structures en place** est essentielle pour qu'elles puissent remplir pleinement leur fonction. Une attention particulière doit être portée aux questions de gouvernance, d'équilibre financier, de lisibilité et de renforcement de leur légitimité au titre de l'animation de la vie sociale. Le projet global de l'équipement est un vecteur de synergie. La mise en place d'une évaluation de l'utilité sociale est à explorer.

Aujourd'hui, la réfaction des fonds publics et les choix d'attribution auxquels sont confrontés les différents financeurs rendent problématique un suivi régulier partagé qui est parfois mis à mal, chacun se recentrant sur ses priorités.

Tout ceci met en évidence l'importance des instances de concertations locales ou départementales afin de partager la connaissance des structures AVS dans leurs diversités, d'anticiper les éventuelles difficultés structurelles, d'échanger ensemble sur des réponses concertées à apporter à l'accompagnement des habitants sur les différents territoires.

- **L'articulation des acteurs sur un même territoire** et le lien avec les autres politiques publiques s'avèrent indispensables car leur action porte en grande partie sur le même public.

Des liens doivent s'établir avec le Schéma départemental de service aux familles, la politique de la ville, mais également avec l'intervention d'autres partenaires de l'action publique et l'ensemble du réseau associatif.

- **L'expression des populations** doit être au cœur des réflexions conduites dans les structures d'AVS en ce sens qu'elles doivent permettre aux populations de trouver des solutions adaptées, voire innovantes, aux difficultés qu'elles rencontrent.

B. Un projet commun pour la Loire

3. Le SDAVS, un projet qui s'appuie sur la plateforme collaborative Centre social et territoire

Initiée par les deux Caf ligériennes, la plateforme Centre Social et Territoire (CST) a été mise en place dans la Loire en septembre 2000. Elle rassemble des représentants des fédérations d'éducation populaire, des collectivités locales, des directeurs de structures, de l'Etat, du Conseil Départemental, de la CAF.

Même si l'agrément reste de la compétence exclusive de la Caf, un partenariat technique et financier a été créé autour des centres sociaux. A l'origine, le souhait avait été exprimé par ces équipements et leurs financeurs de mieux définir leur champ d'intervention. L'objectif de cette plateforme partenariale était d'avoir une vision partagée avec l'ensemble des intervenants concernés, du projet social, du fonctionnement de la structure et de sa situation financière. Il s'agissait également d'améliorer les relations entre les différents acteurs (institutions, associations, habitants...) pour rendre pertinents et efficaces les efforts de résolution des problèmes vécus ou exprimés sur un territoire où ces mêmes protagonistes partagent des trajectoires de vie et des champs de compétences.

Outre un rôle joué pour faire reconnaître le projet Centre social avec sa démarche globale, l'ancrage sur le territoire et l'importance de la participation des habitants, les énergies de cette plateforme se sont mobilisées sur la mise en œuvre de 4 chantiers majeurs :

- La rédaction en 2001 d'un document référentiel sur l'identité et la définition partagée du Centre Social,
- L'élaboration d'un cadre général méthodologique pour la réalisation de diagnostics partagés avec les habitants et les acteurs des territoires au moment du renouvellement du projet,
- La réalisation d'un dossier unique de présentation du projet du Centre Social à tous les financeurs et la mise en place de commissions interinstitutionnelles de présentation et d'évaluation collégiale de ce projet (lors du renouvellement d'agrément et à minima à mi-parcours),
- La généralisation en 2004 d'un cadre conventionnel élargi aux principaux financeurs (Caisse d'Allocations familiales, Département et Commune d'implantation) par la mise en place de conventions pluripartites d'objectifs et de financements pour la durée de l'agrément afin de donner au centre social une sécurité financière.

Des travaux plus thématiques ont également été conduits en fonction de l'actualité, comme une réflexion sur la jeunesse dans le département et une autre sur les procédures de marchés publics et délégations de service public, en lien avec les travaux menés au niveau régional avec l'observatoire SERACS.

La Caf de la Loire, forte de ce travail interinstitutionnel et inter-réseau installé de longue date ayant permis la construction d'un cadre de référence commun et une cohérence d'intervention entre les différents partenaires, a souhaité s'appuyer sur la plateforme Centre Social et Territoire pour conduire la réflexion autour du SDAVS.

3.1 Le lancement des travaux

Le 24 novembre 2015, dans le cadre d'un comité de pilotage de Centre Social et Territoire co-présidé par la CAF de la Loire et le Département, la CAF a affiché son souhait de co-construire en partenariat le SDAVS. En effet, il est apparu indispensable qu'il soit travaillé collectivement pour aboutir à une définition partagée des actions à conduire.

Afin d'avancer dans la réalisation du futur schéma, le comité de pilotage de CST a décidé pour la conduite des travaux en 2016 :

- D'arrêter le périmètre du SDAVS à l'échelle du département de la Loire,
- D'ouvrir CST aux EVS,
- D'élargir la participation à la réflexion à de nouveaux partenaires (MJC, CARSAT....),
- De missionner le comité technique de CST pour accompagner la démarche et définir les axes de travail qui structureront le schéma. Ce groupe partenarial légitime par les travaux déjà conduits, est composé des techniciens de la CAF, du Conseil Départemental, de mairies, de centres sociaux, de fédérations. Il sera chargé de construire et d'animer une démarche participative des acteurs et de faire des propositions sur les orientations qui se dessinent.

3.2 Méthodologie développée

Organisation d'une journée de lancement des travaux le 17 mars 2016

La CAF de la Loire a sollicité la participation de tous les acteurs de l'animation de la vie sociale, pour engager un travail de réflexion départemental. Les objectifs de cette rencontre étaient de :

- Construire une vision partagée de ce qu'est l'AVS sur le territoire,
- Démarrer la phase de concertation en vue de l'élaboration du SDAVS,
- Permettre à tous les acteurs de l'AVS de s'impliquer dans cette réflexion partagée.

Etaient conviés à ce temps de travail, les partenaires de Centre social et Territoire, les élus des collectivités locales ayant une structure centre social ou espace de vie sociale sur leur commune, les agglomérations concernées, les Centres sociaux, les Espaces de vie sociale, les Fédérations d'éducation populaire, la MSA, la CARSAT, la Région, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les délégués du Préfet.

Une présentation de la demande de la CNAF faite aux CAF de formaliser une politique départementale de l'AVS et des enjeux associés a été faite aux participants. Ensuite, des travaux en ateliers leur ont été proposés sur le thème « Sur quoi agir pour bien vivre sur les territoires ? ». Les groupes étaient invités à s'exprimer sur des priorités à envisager pour contribuer à améliorer « le bien vivre » sur les territoires.

Cette rencontre partenariale a réuni environ 120 personnes.

Des groupes de réflexion autour de 3 thèmes

- La dynamique enclenchée le 17 mars et la richesse des échanges dans le cadre des ateliers, a permis de dégager 3 grandes thématiques permettant d'alimenter les axes du schéma pour se décliner ensuite en pistes d'actions concrètes. Pour approfondir la réflexion, des groupes de travail ont été proposés autour des thèmes :
 - Favoriser la rencontre en allant vers/en sortant des murs
 - Comment fait-on pour travailler ensemble, élus, habitants, structures, institutions ?
 - Développer le pouvoir d'agir des habitants

Ces temps de travail se sont déroulés d'avril à juin 2016. Pour faciliter la participation de tous les acteurs de l'AVS, 2 espaces de travail étaient organisés dans le même temps et pour chacune des dates : un sur le nord du département et un sur le sud. Soit un total de 6 séances.

Ces groupes ont été très participatifs et dynamiques. Les échanges ont été très riches et la réflexion assez largement consensuelle.

Ils ont réuni 120 personnes. Ce sont 25 CS, 10 EVS et 9 institutions ou fédérations qui se sont mobilisés par la présence de salariés et/ou d'administrateurs.

- Une synthèse de la matière collectée lors de ces 6 séances de travail a été réalisée par les membres du comité technique de CST et une restitution à tous les participants des groupes a été programmée le vendredi 1^{er} juillet 2016. Ce temps a également permis de dégager collectivement des priorités de travail. La synthèse des travaux des groupes est présentée en **Annexe 2**,
- Les groupes de réflexion ayant été principalement investis par les représentants des CS et des EVS, un partage des axes de travail avec les collectivités locales s'est avéré indispensable compte tenu de leur rôle majeur dans l'AVS. Une présentation des conclusions du projet de schéma aux élus des collectivités locales concernées, ainsi qu'aux représentants des institutions a été programmée le vendredi 16 septembre 2016.

Ce travail a conduit à la rédaction du SDAVS qui sera piloté et suivi par le Comité de Pilotage de la nouvelle plateforme collaborative dénommée « Animation vie sociale et Territoires ».

3.3 Orientations et fiches projet

Suite aux travaux des groupes, les acteurs présents lors des ateliers partagent une vision de l'AVS qui passe par :

- L'amélioration du vivre-ensemble
- L'épanouissement et l'émancipation collective
- La transformation sociale

Les échanges ont permis de faire ressortir les idées suivantes :

La mission première des structures agréées au titre de l'AVS est bien l'accueil des populations. Pourtant, même si cette fonction d'accueil est largement repensée et améliorée au sein des structures, chacun souligne qu'il est indispensable de sortir des murs et d'aller au-devant des habitants : il faut créer la rencontre pour se connaître.

Outre la nécessaire multiplication des occasions de rencontre, il est également indispensable de développer des espaces de paroles permettant de mixer les publics, de garantir le lien entre les générations et de s'ouvrir davantage à la diversité. En effet, c'est seulement à partir de la rencontre, des échanges, des débats, que l'on peut se connaître, se reconnaître, se comprendre et s'expliquer.

Faire émerger la parole, c'est aussi considérer la parole de l'autre, c'est se parler et s'écouter, c'est échanger des points de vue. C'est aussi définir ce qui nous est commun.

A partir de ce qui nous réunit, on crée de l'expérience partagée, ferment nécessaire pour développer des projets avec les habitants

Les structures de l'animation de la vie sociale conduisent des interventions permettant de valoriser et de respecter toute forme de participation des habitants. Pour cela, elles doivent être en mesure d'associer ceux-ci à tout ce qui peut les concerner. Les équipes, salariés comme bénévoles, sont là pour encourager et accompagner leurs initiatives, faire émerger les capacités des personnes et favoriser la prise de responsabilités.

Les centres sociaux, et les espaces de vie sociale, doivent accompagner les habitants pour qu'ils s'impliquent, individuellement ou collectivement dans la vie de leur territoire et poursuivent la mise en œuvre d'activités de qualité.

Cela suppose de faire reconnaître par leurs nombreux partenaires et par les pouvoirs publics les formes d'intervention des structures de l'AVS en les rendant plus visibles. Mais il s'agit aussi de développer et de promouvoir les approches participatives dans leurs diversités. Pour ce faire, il est, de l'avis de tous, urgent de tirer parti des expérimentations en cours et de travailler à l'émergence de nouvelles méthodes. Il est en effet indispensable aujourd'hui de repenser collectivement les modes d'intervention et les organisations au service des habitants et de l'animation des territoires.

En conclusion, dans le département de la Loire, largement couvert par les centres sociaux et les EVS mais également riche d'une importante vie associative, les acteurs s'accordent, à l'issue du travail collégial mené en ateliers, pour retenir la finalité suivante :

La construction d'une culture commune de l'Animation de la vie sociale qui mobilise les habitants et les différents acteurs dans un contexte économique et social où de nouvelles formes d'organisation sont à inventer et à expérimenter

L'AVS, démarche d'intervention globale favorisant l'écoute et l'expression des besoins de la population peut en effet permettre d'aborder de nombreux sujets de préoccupation des citoyens mais également d'élaborer collectivement des réponses.

4. Orientations retenues pour la période 2017 - 2018

Quatre orientations principales sont dégagées pour les deux années à venir pour la mise en œuvre concrète de cette finalité en lien avec les enjeux précédemment énoncés

(Fiches actions en annexe)

AXE 1 : Améliorer l'accompagnement des publics et la qualité de service par le biais de la formation (Fiches 1, 2,3)

En professionnalisant les acteurs :	Organiser la formation des directeurs (en poste avant 2012) et des référents familles pour répondre aux attendus de la circulaire.
En intensifiant la formation des bénévoles associatifs	Continuer et intensifier un programme de formation pour les dirigeants associatifs.
En apprenant de nouveaux savoir-faire	Expliciter les ressorts de l'AVS aux dirigeants associatifs, aux bénévoles, aux animateurs. Apprendre à communiquer.

AXE 2 : Développer de nouveaux modes de communication avec les habitants (fiche 4)

En multipliant les Espaces de parole	Dans et hors les structures d'AVS
En s'appuyant sur les Espaces Publics Numériques	Les EPN sont des outils de communication et de construction collective, sous utilisés

AXE 3: Mobiliser habitants et acteurs sur les territoires pour revitaliser l'engagement citoyen et co-construire des projets d'Animation de la vie sociale (fiches 5)

En renforçant le dialogue entre habitants, structures et décideurs	Prévoir de rencontrer les élus des communes et communautés de communes en charge des Centres sociaux ou Espaces de vie sociale : expliquer et convaincre de ce qui sous-tend l'AVS et les missions des structures agréées à ce titre
En recherchant des partenaires ressources sur les territoires pour agir en synergie	Elargir les formes de partenariat notamment en s'appuyant sur des figures d'autorité
En rendant les structures d'AVS visibles sur l'espace public	Les structures d'AVS doivent s'ouvrir, aller à la rencontre des habitants pour se faire connaître, investir l'espace public, pour faire reconnaître leur légitimité en termes d'animation d'un territoire avec les habitants

AXE 4: Partager les expériences et les mutualiser (laboratoires), créer les conditions pour faire émerger des pratiques innovantes (fiches 6)

En développant des laboratoires d'expériences	L'AVS nécessite d'être davantage en prise avec les mouvements de société et de mettre en commun les expériences réalisées sur le terrain
En organisant des rencontres régulières sur des thèmes de l'AVS	La participation aux différents groupes de travail démontre un réel intérêt pour échanger et partager sur les pratiques et façons de faire des acteurs
En renforçant le réseau des espaces de vie sociale	Organiser des rencontres régulières entre les EVS dispersés sur l'ensemble du territoire.

La concrétisation de ces orientations, validées par le Comité de pilotage, sera organisée par le comité technique et travaillée en groupe(s) opérationnel(s).

Compte tenu de la disparité des territoires du département de la Loire en termes de populations, d'équipements, de partenaires, les actions à développer n'auront pas forcément partout la même portée, ni les mêmes modalités de mise en œuvre.

C. Suivi et pilotage du projet

5. Un nouveau nom pour la plateforme collaborative

Dans la mesure où la mise en œuvre du schéma AVS doit s'appuyer sur une instance de coordination départementale, « Centre social et territoire » préfigure déjà cette instance. Cependant, son périmètre s'étend aujourd'hui pour intégrer les Espaces de vie sociale. Il faut donc trouver une nouvelle dénomination pour prendre en compte cette évolution.

Il est proposé l'appellation : « Animation Vie Sociale et Territoires »

Le mot « Territoires » sera écrit au pluriel afin de bien mettre en évidence le fait que les structures d'animation de la vie sociale évoluent sur des territoires nécessairement différents dont il faut prendre en compte les spécificités.

6. Organisation de l'instance (composition et temporalité)

6.1 Comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires

Le Comité de pilotage sera coprésidé par la Caf et le Département.

Composition :

Il sera composé des signataires du schéma ainsi que des partenaires œuvrant dans le champ de l'animation de la vie sociale :

- La CAF,
- Le Département,
- L'Etat,
- Les Fédérations d'éducation populaire (Fédération des centres sociaux, Francas, UFCV, MJC, Ligue de l'enseignement, Familles Rurales...),
- La Mutualité Sociale Agricole,
- Des élus de Saint-Etienne, Saint-Chamond et Roanne,
- Des élus de Saint-Etienne Métropole et Roannais Agglomération,
- D'un représentant de la CARSAT Rhône-Alpes,
- De représentants de Centres sociaux et d'Espaces de vie sociale

Fonction :

- Suivre les objectifs et les axes prioritaires du schéma,
- Mettre en relief les problématiques sociales et les enjeux,
- Suivre les évolutions qualitatives (problématiques sociales, coordination, mutualisation de démarches et de ressources, coopération entre équipements),
- Impulser l'organisation de rencontres thématiques départementales réunissant des acteurs de l'AVS,
- Effectuer une analyse prospective des évolutions territoriales (compétences institutionnelles, dynamique partenariale et associative...),
- Ajuster et arrêter les orientations d'action pour la mise en œuvre du schéma à partir, notamment, des propositions préparées par le Comité technique,
- Effectuer l'analyse et l'évaluation à l'échéance du schéma,
- Enclencher le travail de renouvellement du schéma, décider de sa temporalité (démarche, moyens activés, partenaires mobilisés) et de ses orientations.

Temporalité : il se réunira une fois par an.

6.2 Comité technique.

Le comité technique sera animé par la Caf.

Composition :

Il sera composé des techniciens délégués par les organismes et institutions présentes au Comité de pilotage ainsi que de représentants des Centres sociaux et des Espaces de Vie Sociale.

Fonction :

En lien avec le comité de pilotage, il sera chargé de :

- Faire vivre le schéma,
- Mettre en œuvre les orientations définies par le Comité de pilotage,
- Préparer les Comités de pilotage (actualisation des données et analyse),
- Etre force de proposition auprès du Comité de pilotage, en fonction des évolutions des territoires et de la situation des structures d'Animation de la vie sociale, pour ajuster les orientations et les nouvelles actions à conduire.
- Intégrer les Espaces de Vie Sociale dans le Comité technique et les Comités opérationnels
- Organiser un temps fort par an sur un thème, une question sociale, une problématique, après validation par le comité de pilotage

Temporalité : Il se réunira 3 à 4 fois par an.

6.3 Comités opérationnels

Afin que le SDAVS soit un outil dynamique au service des territoires il est proposé de s'appuyer sur des groupes plus restreints appelés « Comités opérationnels » qui seront une émanation du Comité technique.

Ils seront pilotés par l'un des membres du Comité technique, désigné en fonction du thème retenu.

Composition :

Ces comités opérationnels seront constitués en fonction des besoins et des thématiques à traiter. Leur composition sera donc variable selon les sujets abordés.

Temporalité : Ils se réuniront autant que de besoin.

7. Modalités d'évaluation du schéma

Le SDAVS a été signé pour 2 ans. Il va faire l'objet de travaux réguliers notamment pour la mise en œuvre des fiches actions sous le contrôle du Comité de pilotage. Une évaluation concertée en lien avec les indicateurs déterminés en amont sera réalisée en fin de période.

Signataires

Pour la caisse d'Allocations familiales de la Loire,

Le Directeur,

La Présidente,

Véronique HENRI-BOUGREAU

Françoise RICHTER

**Pour le Conseil départemental de la Loire,
Le Président,**

Bernard BONNE

**Pour l'Etat,
Le Préfet**

Evence RICHARD

**Pour la MSA Ardèche Drôme Loire,
Le Président,**

Henry JOUVE

**Pour la CARSAT Rhône-Alpes,
Le Président,**

Richard LOYNET

**Pour la Ville de Saint Etienne,
Le Maire,**

Gaël PERDRIAU

**Pour la Ville de Roanne,
Le Maire,**

Yves NICOLIN

**Pour la Ville de Saint-Chamond,
Le Maire,**

Hervé REYNAUD

**Pour la Ville de Rive de Gier,
Le Maire,**

Jean Claude CHARVIN

**Pour la Ville d'Ambièrle,
Le Maire,**

Raymonde BRETTE

**Pour Roannais Agglomération,,
Le Président,**

Yves NICOLIN

**Pour la Communauté de Communes
de Forez-en-Lyonnais,
Le Président,**

Norbert DUPEYRON

**Pour la Fédération des centres sociaux,
La Présidente,**

Marie-Françoise JACOD

**Pour l'U.F.C.V.,
Le Président,**

Philippe CHAPRON

**Pour les FRANCAS,
Le Président,**

Marc MONDON

**Pour la Fédération des Familles Rurales,
Le Président,**

Jacques POYET

**Pour L'Union Départementale des MJC,
Le Président,**

Eric RAILLARD

**Pour la Fédération des Œuvres Laïques,
Le Président,**

Guy GIROUD

**Pour Saint Etienne Métropole,
Le Président,**

Gaël PERDRIAU

Liste des ANNEXES :

- 1. La liste des structures.**
- 2. Synthèse des travaux en groupes thématiques.**
- 3. Fiches projets**

Les centres Sociaux de la Loire au 1^{er} janvier 2016

VILLE	NOM	DATE DU 1^{er} AGREMENT	Statut
ANDREZIEUX BOUTHEON	Le Nelumbo	1980	Associatif
BOURG ARGENTAL	La Déôme	1970	Associatif
CHAMBON FEUGEROLLES	Cre'actifs	2010	Associatif
HAZELLES SUR LYON	Chazelles sur Lyon	1988	Associatif
FEURS	Centre social de Feurs	2006	Associatif
FIRMINY	Firminy vert	1971	Municipal
FIRMINY	Maison pour Tous	1978	Municipal
FIRMINY	Soleil Levant	1973	Associatif
FIRMINY	Sous Paulat	1976	Associatif
GRAND CROIX	Le Dorlay	1974	Associatif
LA TALAUDIÈRE	Centre social de La Talaudière	1971	Associatif
LE COTEAU	Détente et loisirs	1966	Associatif
LORETTE	Couleurs du monde	1975	Associatif
MABLY	Centre social de Mably	1976	Associatif
MONTBRISON	Montbrison	1974	Associatif
RIORGES	Riorges	1977	Associatif
RIVE DE GIER	Armand Lanoux	1988	Associatif
RIVE DE GIER	Henri Matisse	1976	Associatif

VILLE	NOM	DATE DU 1^{er} AGREMENT	Statut
ROANNE	Bourgogne	1977	Associatif
ROANNE	Condorcet	1972	Associatif
ROANNE	Jean Michel	1953	Associatif
ROANNE	Marceau Mulsant	2006	Associatif
ROANNE	Moulin à Vent	1960	Associatif
SAINT-CHAMOND	Izieux-Le Creux	1973	Associatif
SAINT-CHAMOND	Lavieu	1991	Associatif
SAINT-CHAMOND	Saint Julien	1983	Associatif
SAINT-ETIENNE	Amicale laïque Chapelon	1985	Associatif
SAINT-ETIENNE	Amicale laïque Cote Chaude	1993	Associatif
SAINT-ETIENNE	Crêt de Roch	1987	Associatif
SAINT-ETIENNE	Colibri	2015	Associatif
SAINT-ETIENNE	Beaulieu	1977	Caf
SAINT-ETIENNE	Boris Vian	1988	Associatif
SAINT-ETIENNE	Jardin des plantes	1994	Associatif
SAINT-ETIENNE	Monthieu-Montplaisir	1970	Associatif
SAINT-ETIENNE	La rivière	1971	Associatif
SAINT-ETIENNE	Valbenoite	2002	Associatif
SAINT-ETIENNE	Solaure	1971	Associatif
SAINT-ETIENNE	Terrenoire	1971	Associatif
SAINT-ETIENNE	Vivaraize	1971	Associatif
SAINT-ETIENNE	Babet	1978	Associatif

VILLE	NOM	DATE DU 1^{er} AGREMENT	Statut
SAINT-ETIENNE	Maison de Quartier Cote Chaude	1980	Associatif
SAINT-ETIENNE	Espace Sisley	1971	Associatif
SAINT-ETIENNE	Maison de quartier du Soleil	1978	Associatif
SAINT PAUL EN JAREZ	Saint Paul en Jarez	1973	Associatif
SORBIERS	Loiso	1976	Associatif
SURY LE COMTAL	Sury passerelle	2014	Associatif
UNIEUX	Centre social d'Unieux	1971	Associatif
VILLARS	Centre social de Villars	1976	Associatif

Les Espaces de Vie Sociale de la Loire au 1^{er} janvier 2016

COMMUNE	NOM	ANNEE DE CREATION DE L'ASSOCIATION	1^{er} AGREMENT prestation de service « Animation locale »
AMBIERLE	Relais Familles	1976	2002
CHAMPOLY	Passerelle 109	2009	2009
CHAVANAY	Relais Familles	1960	2008
CHATELNEUF	Loisirs et culture du Mont Sémol	2002	2009
CHAZELLES SUR LYON	Relais Familles	1994	2012
ECOICHE	La Maisonnée	2003	2003
LA PACAUDIERE	Relais Familles	1949	2003
LA RICAMARIE	Un Tissage coloré	1993	1999
MACLAS	Relais Familles	1962	1999
PERREUX	La soupe au caillou	2007	2016
POUILLY SOUS CHARLIEU	Relais Familles	1992	2001
REGNY	Régnycez vous	2008	2011
SAINT GENEST MALIFAUZ	Relais Familles	2007	2008
SAINT ETIENNE	Amicale Laïque Beaubrun	1905	2003
SAINT ETIENNE	Au fil de la rivière	2009	2009
SAINT ETIENNE	Le Parc Montaud	1977	2004
SAINT ETIENNE	FJEP La Métare	1966	1999
VERRIERES EN FOREZ	Relais Familles	1989	2006

<ul style="list-style-type: none"> - La transformation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler ensemble, en réseau - Etre en veille et en lien avec les évolutions sociétales et les réseaux sociaux - « Agir local, penser global » - mettre en lien les groupes d'habitants - renforcer les fonctionnements démocratiques - développer l'altérité
<p>Comment le faire</p>	
<p>Le sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire un sens commun - Avoir un positionnement éthique - Garder le cadre du contrat social, défendre les valeurs de la République - Donner du sens au partenariat : pourquoi travailler ensemble ? - Adhérer : un moyen pour travailler le sens ? Adhérer à quoi ? Usager et adhérent, quelle différence ? - Incarner des valeurs : avoir envie, être convaincu, faire vivre, faire partager, transmettre - Engagement et consommation d'activités ? <p>Créer les conditions pour l'Animation de la vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en partenariat : créer les conditions de la rencontre et de la construction collective, définir ce que c'est qu'être partenaires, travailler sur ce qui est commun plutôt que sur ce qui divise, rencontrer les élus régulièrement, comprendre l'organisation de l'autre - Créer de l'expérience commune - La parole est indispensable : parler et écouter - Prendre du temps en interne dans les équipes pour se parler et écouter pour présenter une cohérence - Avoir la bonne distance professionnelle, travailler sur les pratiques et les façons d'être, les représentations - Mettre en capacité d'agir les habitants, salariés, bénévoles - Le centre social c'est d'abord un lieu pour échanger, se poser, être tranquille, être à l'écoute - Communiquer, rendre visible ce qui est fait 	

- Etre attractif pour donner envie
- Acquérir des méthodes
- Créer des espaces de responsabilités intermédiaires
- Observer ce qui intéresse les habitants
- Valoriser les richesses
- Créer des outils pour évaluer la participation

Expérimenter :

- Introduire du décalage, provoquer la surprise
- Prendre le temps
- Oser, s'autoriser à, expérimenter
- Mesurer les enjeux
- Faire des choix
- Prendre des risques, droit à l'erreur



AXE 1 : AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS ET LA QUALITE DE SERVICE PAR LE BIAIS DE LA FORMATION

FICHE ACTION N°1 :

**Mise à niveau des qualifications des Directeurs et Référents familles
(circulaire Cnaf du 20 juin 2012)**

Pilote de l'action	Comité technique de la plateforme « Animation vie sociale et Territoires »
Référent	CAF de la Loire
Partenaires associés	
Calendrier indicatif de mise en œuvre	2017

Constats/Origine de l'action

Pour les centres sociaux, le niveau de qualification du directeur et du référent familles sont des critères d'agrément du projet. La LC CNAF de juin 2012, précise que :

- * L'exercice de la fonction de directeur d'un centre social nécessite une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées dans le domaine du management,
 - * Le référent famille doit être en possession d'un diplôme de travail social de niveau 3.
- Les personnes recrutées avant 2012 ne sont pas toutes titulaires des diplômes requis.

Objectifs opérationnels

Organiser la formation des directeurs et des référents familles en poste avant 2012.

Mise en œuvre

- * Faire un état des lieux des diplômes détenus par les directeurs et référents familles et en prévoir la mise à jour
- * Lister les personnes concernées pour un besoin de formation
- * Se rapprocher du SUFC et de la DRJS (pour bâtir un projet de formation adapté)

Effets attendus

Outillage des professionnels en matière de : gestion financière et administrative, conduite de projet, rédaction d'écrits, accompagnement des équipes (salariés, bénévoles)

Indicateurs d'évaluation

- * Evolution du nombre de directeurs diplômés et de référents familles qualifiés.



AXE 1 : AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS ET LA QUALITE DE SERVICE PAR LE BIAIS DE LA FORMATION

**FICHE ACTION N°2 :
Intensifier la formation des bénévoles associatifs**

Pilote de l'action	Comité technique de la plateforme « Animation vie sociale et Territoires »
Référent	CAF de la Loire
Partenaires éventuels associés	
Calendrier indicatif de mise en œuvre	2017
<u>Constats/Origine de l'action</u>	
<p>Besoins exprimés des bénévoles par rapport :</p> <ul style="list-style-type: none">* Aux enjeux et évolutions de l'environnement,* Aux fondamentaux de la vie associative,* Aux enjeux liés à l'animation de la vie sociale,* A la fonction employeur,* Compréhension des rouages administratifs, du fonctionnement des institutions,* Prendre de l'assurance dans l'exercice de leur fonction de bénévoles-employeurs. <p>Les administrateurs ne sont pas suffisamment associés aux travaux partenariaux.</p>	
<u>Objectifs opérationnels</u>	
<p>Continuer et intensifier un programme de formation sur les fonctions de dirigeants associatifs.</p>	
<u>Mise en œuvre</u>	
<p>Travailler avec les Fédérations sur un programme de formation adapté.</p>	
<u>Effets attendus</u>	
<ul style="list-style-type: none">* Prise d'assurance des bénévoles (être plus à l'aise dans la fonction),* Etre en capacité d'affirmer des choix,* Se familiariser avec la culture institutionnelle pour faciliter les relations avec les financeurs et les élus.	
<u>Indicateurs d'évaluation</u>	
Evaluation quantitative et qualitative	



AXE 1 : AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS ET LA QUALITE DE SERVICE PAR LE BIAIS DE LA FORMATION

FICHE ACTION N°3 :

Apprendre des savoir-faire pour donner un nouveau souffle à l'animation de la vie sociale

Pilote de l'action	Comité technique de la plateforme « Animation vie sociale et Territoires »
Référent	CAF de la Loire
Partenaires éventuels associés	
Calendrier indicatif de mise en œuvre	2017

Constats/Origine de l'action

- * Aller à la rencontre des habitants est essentiel. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut « sortir des murs », mais ces pratiques sont encore nouvelles et peu reconnues.
- * L'AVS c'est avant tout : la rencontre dans et hors de la structure : l'écoute, l'accueil. Ce travail est difficile à mettre en œuvre, car chronophage et parce que les équipes privilégient l'activité (plus rassurant et quantifiable),
- * Besoin exprimé des bénévoles pour un accompagnement, une formation par rapport au projet social.

Objectifs opérationnels

Former et accompagner les dirigeants associatifs, les bénévoles et les professionnels de l'animation sur les ressorts de l'AVS

Mise en œuvre

- * Encourager les directeurs à impulser cette démarche et à l'accompagner,
- * Remettre en cause les pratiques et innover

Effets attendus

- * Les habitants davantage au centre du projet,
- * Les équipes mieux formées pour accompagner la démarche d'animation de la vie sociale,
- * Les bénévoles porteurs d'un projet associatif en lien avec les réels besoins du territoire.

Indicateurs d'évaluation

Evaluation quantitative et qualitative



AXE 2 : Développer de nouveaux modes de communication avec les habitants

**FICHE ACTION N°4 :
Rendre les usages numériques accessibles à tous**

Pilote de l'action	Comité technique de la plateforme « Animation vie sociale et Territoires »
Référent	<i>Caf de la Loire</i>
Partenaires éventuels associés	<i>CARSAT</i>
Calendrier indicatif de mise en œuvre	2017

Constats/Origine de l'action

- * Des usagers sont en difficulté pour utiliser ces nouveaux moyens de communication,
- * Risque d'exclusion de certaines populations/utilisation du numérique,
- * Mode de communication de plus en plus privilégié par les institutions,
- * Les EPN sont des outils de communication et de construction collective sous utilisés.

Objectifs opérationnels

Mettre le numérique au cœur du projet social

Mise en œuvre

- * Partenariats d'accueil numériques signés entre la Caf et les équipements AVS,
- * Ateliers inter générationnels d'apprentissage du numérique,
- * Promeneurs du net.

Effets attendus

- * Eviter l'exclusion de certains publics (personnes âgées, public fragilisé...),
- * Utiliser le numérique pour aller à la rencontre des jeunes.

Indicateurs d'évaluation

Evaluation quantitative et qualitative



AXE 3 : Mobiliser les habitants et acteurs pour revitaliser l'engagement et co construire des projets d'animation de la vie sociale

**FICHE ACTION N°5 :
Renforcer la légitimité des structures AVS sur l'espace public**

Pilote de l'action	Comité technique de la plateforme « Animation vie sociale et Territoires »
Référent	<i>Caf de la Loire</i>
Partenaires éventuels associés	
Calendrier indicatif de mise en œuvre	2018

Constats/Origine de l'action

- * L'AVS nécessite d'être davantage en prise avec les évolutions de société,
- * Certaines structures AVS fonctionnent en « vase clos »,
- * La connaissance des structures AVS par les habitants et les partenaires se limite souvent aux « services » proposés (enfance-jeunesse) et ignore la dimension AVS.

Objectifs opérationnels

**Aller à la rencontre des habitants,
Animer des espaces de parole,
Investir l'espace public,
Faire reconnaître la légitimité des structures AVS pour animer un territoire.**

Mise en œuvre

- * multiplier les espaces de paroles dans et hors des structures AVS,
- * faire évoluer les pratiques des professionnels à ce nouvel enjeu,
- * co construire avec des partenaires pour agir en synergie,
- * développer des « laboratoires d'expériences »,
- * mobiliser de nouvelles ressources.

Effets attendus

- * engagement, implication des habitants,
- * valorisation des apports de chacun,
- * reconnaissance de la spécificité des structures AVS,
- * davantage d'engagement des habitants/actions /projet.

Indicateurs d'évaluation

Evaluation quantitative et qualitative



AXE 4 : Partager les expériences et les mutualiser, créer les conditions pour faire émerger des pratiques innovantes

**FICHE ACTION N°6 :
Créer un réseau AVS**

Pilote de l'action	Comité technique de la plateforme « Animation vie sociale et Territoires »
Référent	<i>Caf de la Loire</i>
Partenaires éventuels associés	
Calendrier indicatif de mise en œuvre	2017-2018
<u>Constats/Origine de l'action</u>	
La participation aux différents groupes de travail lors de l'élaboration du schéma, démontre un réel intérêt pour échanger et partager sur les pratiques et façons de faire des acteurs.	
<u>Objectifs opérationnels</u>	
Développer une culture commune des structures d'Animation de la Vie Sociale Favoriser les échanges	
<u>Mise en œuvre</u>	
<ul style="list-style-type: none">* Organiser des rencontres régulières entre EVS pour faire « réseau »* Organiser des rencontres sur des thèmes AVS intéressant toutes les structures de l'Animation de la Vie Sociale.	
<u>Effets attendus</u>	
<ul style="list-style-type: none">* mise en commun d'expériences réalisées sur le terrain,* création de partenariats,* création d'un réseau AVS,* échanges de bonnes pratiques (mutualisations, recherche de financements communs, formations...)	
<u>Indicateurs d'évaluation</u>	
Evaluation quantitative et qualitative	

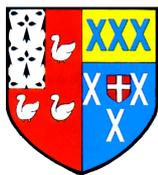
Loire
LE DÉPARTEMENT



Carsat Retraite & Santé au travail
Rhône-Alpes

ville de **Saint-Étienne**
L'expérience design

VILLE DE **Roanne**
Le goût de bien vivre



Commune d'Ambierle

communauté d'agglomération
roannais
AGGLOMERATION

